

## DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le dix sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr DESMARD Olivier, Mme ROUGET Nathalie, Mlle BLASZCZYK Josiane, Mr JEANDAUX Christophe, Mme BOUAOUIT Geneviève et Mr MILLEROT Emmanuel

Etaient absents : Mr BISSONNIER Dominique (procuration à Mr DAIGNOT), Mr ROBIN Jean-Luc, Mme PICARD Sylvie (procuration à Mlle BLACZCYK), Mr OYON Jean-Louis (procuration C. JEANDAUX), Mme BLOT Séverine (procuration à Mme ROUGET) et Mme BOILEAU Patricia (procuration à Mr GAUTHERON).

Secrétaire de séance : Mme BOUAOUIT Geneviève.

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### 2011 / 102 ELECTIONS SENATORIALES

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire précise également que les députés, les conseillers régionaux, les conseillers généraux, les conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon et les membres d'une assemblée de Province de Nouvelle Calédonie ne peuvent être élus délégués ou suppléants par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Le maire rappelle que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire avait été supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants auraient été élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le maire indique que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal doit élire trois (3) délégués et trois (3) suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrage requis.

Le maire rappelle qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM DAIGNOT et OYON et MM JEANDAUX et MILLEROT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Le cas échéant, le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le cas échéant, les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

#### ELECTION DES DELEGUES

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	: 13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral)	: 0
d. Nombre de suffrage exprimés [b – c]	: 13
e. Majorité absolue	: 7

<i>Résultats :</i>	Bernard DAIGNOT	: 8 (huit)
	François GAUTHERON	: 8 (huit)
	Olivier DESMARD	: 8 (huit)
	Christophe JEANDAUX	: 5 (cinq)

M. Bernard DAIGNOT, né le 19 janvier 1937 à ROUY (Nièvre), domicilié à Sougy-sur-Loire, 2 Chemin du Moulin à Vent, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. François GAUTHERON, né le 9 octobre 1938 à AUTUN (Saône-et-Loire), domicilié à Sougy-sur-Loire, 3 rue des Viviers, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Olivier DESMARD, né le 1<sup>er</sup> novembre 1965 à MOULINS (Allier), domicilié à Sougy-sur-Loire, 11 route de Decize, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

#### ELECTION DES SUPPLEANTS

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	: 13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral)	: 0
d. Nombre de suffrage exprimés [b – c]	: 13
e. Majorité absolue	: 7

<i>Résultats :</i>	Josiane BLASZCZYK	: 12 (douze)
	Emmanuel MILLEROT	: 8 (huit)
	Geneviève BOUAOUIT	: 7 (sept)

Mlle Josiane BLASZCZYK, née le 22 juin 1952 à La Machine (Nièvre), domiciliée à Sougy-sur-Loire, 4 impasse de la Pourette, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Emmanuel MILLEROT, né le 26 août 1978 à Decize (Nièvre), domicilié à Sougy-sur-Loire, 39 route de Genève, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Geneviève BOUAOUIT, née le 11 janvier 1974 à Managua (Nicaragua), domiciliée à Sougy-sur-Loire, 37 route de Decize, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### 2011 / 103 **ELODIE**

Le Maire fait le point de l'avancement du dossier.

- Contrat de maîtrise d'œuvre : il est désormais finalisé avec l'atelier ABW (réduction d'honoraires sur dépassements de l'estimation des travaux)
- Etude : réunion de lancement prévue avec le cabinet ABW le 20 juin (précision du programme, implantation, chauffage, VRD, OPC, équipements, délais, ...)
- Terrain complémentaire SCI : il n'est pas constructible et la SCI le Bourg ne souhaite pas vendre 1 000 m<sup>2</sup> seulement
- Financement :
  - présentation du projet faite par le Maire au Conseil d'Administration du Pays (en attente passage commission) et demande faite pour une subvention de 100 000 € (à prévoir sur ligne « équipements culturels secondaires »)
  - accord de principe obtenu de la CCSN pour une participation de 100 000 €
  - subvention DETR à l'instruction à la Préfecture (en attente dossier de demande officielle à envoyer en août).

Le Maire commente par ailleurs le tract diffusé par l'Association « APRES », dont les termes sont très excessifs et les contrevérités évidentes.

Il propose de poursuivre sans état d'âme la procédure décidée par le Conseil et d'organiser un dialogue avec la population lorsque le projet sera plus précis (juillet / août), le coût des travaux connu et le plan de financement mieux cerné.

### 2011 / 104 **SIOM**

Le Maire fait le point des travaux du SIOM et commente la réunion publique tenue le 26 mai, qui a réuni une cinquantaine d'habitants et a permis d'évoquer de nombreux points de préoccupation : dialogue avec la Présidente, opportunité de deux ramassages hebdomadaires (80 % des présents se sont déclarés favorables), incinération de déchets (il n'y en a aucune), redevance plutôt que taxe (impossibilité à cause des immeubles collectifs), facturation au poids (après 2014), exonération petits bâtiments (garages), coût et utilité du nouveau contremaître, ramassage des corps creux et plats en porte à porte, distribution des sacs, guide du tri, règlements et fiches de poste, broyage des déchets végétaux, site web, containers à roulettes pour particuliers, aire de retournement au Carnat et Parnat, ...

Les 2 camions bi-compartimentés arriveront prochainement et le tri pourra reprendre en septembre dans de bonnes conditions. Un troisième camion bi compartimenté sera loué (puis acheté quand il y aura confirmation des bonnes caractéristiques) pour assurer le ramassage des corps creux et plats en porte à porte en septembre.

### 2011 / 105 **CCSN / SDCI**

Le Maire fait part au Conseil de l'évolution du contexte de la nouvelle carte de l'intercommunalité : la Préfecture a proposé que la Communauté de Communes du Sud Nivernais conserve son périmètre actuel (ce qui était le but recherché avec la récente adhésion de Lucenay-les-Aix, Cossaye et Laménay) et a envisagé un rapprochement entre les Communautés de la Machine et de Cercy-la-Tour d'une part, et aussi celles de Dornes et de St-Pierre-le-Moutier d'autre part.

La CCSN a donc délibéré à l'unanimité pour, d'une part, accepter le schéma intercommunal proposé par le Préfet, et d'autre part proposer l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) réunissant les Canton de Dornes, la Machine, Cercy-la-Tour et Decize.

Le SCOT, créé par la loi SRU, permet de mieux organiser l'aménagement et le développement du territoire, en fonction des objectifs poursuivis collectivement dans les années futures.

Le Conseil Municipal valide ces options et donne à l'unanimité son accord à

- un maintien du périmètre actuel de la CCSN, conforme au schéma départemental de l'intercommunalité proposé par la Préfecture
- l'élaboration d'un SCOT permettant l'optimisation des dispositions à prendre pour l'aménagement du territoire commun avec les trois cantons voisins de Dornes, la Machine et Cercy-la-Tour.

#### 2011 / 106 **TRAVAUX / ACHATS**

Le Conseil donne son accord aux deux propositions moins disantes du SIEEEN (en date du 24/05/11) pour :

- l'achat d'un ordinateur portable de marque Acer pour un montant de 849,16 € TTC
- la remise à niveau des mémoires et logiciels de l'Espace Numérique de Pays pour un montant de 7 410 € TTC.

Le Conseil décide

- de confier les travaux annuels d'entretien de la voirie à l'entreprise TRACYL, moins disante, pour un montant de 33 975 € TTC
- de prendre en charge la totalité des matériaux et fournitures qui seront mis en œuvre par M. LIORET dans la maison PINSON (estimation 193 € TTC)
- d'acheter à l'entreprise DORAS des vêtements et équipements divers (vêtements, chaussures, casques) pour les cantonniers pour un montant de 761,61 € TTC
- d'installer le défibrillateur offert par le Lyons Club sur la façade sud, coté église, de la salle du Conseil
- de confier à l'entreprise GTE l'installation d'un onduleur à l'ENP pour la somme de 5 908 € TTC

#### 2011 / 107 **CANTONNIERS**

Le Maire propose de faire confirmer par une auto école l'aptitude de P. RACHEL à la conduite du nouveau véhicule MEGA (sans permis) et de lui faire prendre les cours de perfectionnement nécessaires (code de la route) afin d'assurer sa sécurité personnelle et aussi celle des usagers de la voirie : le Conseil donne son accord à cette proposition.

Le Maire informe le Conseil des problèmes rencontrés depuis quelques mois dans la manière de servir de Jean ESCRIBANO. Il lit le courrier qu'il lui a envoyé le 6 juin, qui détaille les reproches qui lui sont faits, sur lesquels il lui a demandé de s'expliquer lors d'un entretien qui se tiendra le 23 juin, en fonction duquel il se prononcera sur un éventuel avertissement, assorti d'une réduction de son indemnité IAT.

Par ailleurs, le Maire a fait une note de service à l'ensemble du personnel communal pour rappeler quelques éléments importants du fonctionnement technique et administratif de la Commune : responsabilité des cantonniers, gestion des véhicules et contrôle des trajets, relations fournisseurs, contrôle temps passé, règlements et répartition des tâches, obligations d'obéissance hiérarchique, de discrétion et de neutralité, devoir de réserve, etc... (Le code de déontologie et le code de procédure disciplinaire ont été joints à cette note de service).

Le Maire a également envoyé une fiche de poste, détaillant les conditions du travail physique et manuel confié à S. CHEMINEAU, au Centre de Gestion de la Fonction Publique, afin que la compatibilité du poste avec son état physique soit étudiée avec toute l'information nécessaire.

#### 2011 / 108 **RECRUTEMENT CONTRACTUEL**

Le Maire fait part au Conseil de la candidature d'une jeune fille extérieure à la Commune pour un emploi d'été à la mairie, à la cyberbase et/ou à la bibliothèque, afin d'assurer une

permanence du service pendant les congés du personnel et le congé de maladie de l'animatrice.

Le Conseil donne un avis défavorable à ce recrutement, même pour un mois seulement, car l'efficacité en mairie sera très limitée (compétences administratives insuffisantes). Par ailleurs, l'ENP comme la bibliothèque sont peu fréquentés à cette période et il est probable que le retour de congé de maladie de l'animatrice sera effectif le 20 juin.

#### **2011 / 109 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

La mise au point avec la CAF de la Nièvre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse est achevée (bilan et diagnostic à envoyer dès leur finalisation par le secrétariat de Mairie) : le Conseil autorise le maire à signer ce nouveau contrat (qui prévoit de passer la capacité d'accueil de la garderie de 12 à 15 enfants).

#### **2011 / 110 VENTE ROSIERES**

Un nouvel acquéreur s'étant manifesté dans le délai de 10 jours après la vente judiciaire, une nouvelle vente aux enchères interviendra début septembre sur la base d'une mise à prix à 330 000 €.

Par contre, le droit de préemption de la Commune ne peut pas porter sur l'étang seulement, mais doit concerner l'intégralité du domaine. Il faudra donc attendre la désignation du nouvel acquéreur pour entreprendre avec lui une discussion sur ce point.

#### **2011 / 111 AVANCEMENT**

Le Maire informe le Conseil de sa proposition d'avancement à « mini » (le plus rapide) pour Mmes de SOUSA et FALLET (comme en ont bénéficié en leur temps Melle CHEMINEAU, Mlle PERIOT et Mr RACHEL).

Par contre, les avancements de Mr CHEMINEAU et Mr ESCRIBANO avaient été prononcées « au maxi » (le plus lent) en 2010.

#### **2011 / 112 BIEN SANS MAITRE**

Le Maire rappelle au Conseil que deux parcelles de terrain limitrophes à la propriété de M. LENHARTOVA sont vacantes depuis des décennies, et sans doute répondent à la désignation de « biens sans maître » : la Commune peut donc en devenir juridiquement propriétaire au terme d'une procédure administrative un peu longue (semblable à celle mise en route il y a une quinzaine d'années pour la Maison Pinson) qui nécessite au départ une enquête préalable pour constater qu'il y a pas de propriétaires connus.

Le Conseil donne son accord au lancement de cette procédure et autorise le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles B 249 (7738 m<sup>2</sup>) et 250 (1662 m<sup>2</sup>) répertoriées sur le cadastre à Tinte.

#### **2011 / 113 IAT**

Le Maire informera les conseillers lors du prochain Conseil sur la répartition de la prime IAT qu'il aura décidée pour le premier semestre.

#### **2011 / 114 PORT DE LA JONCTION**

Les travaux avancent bien et seront terminés pour l'inauguration prévue le 23 juillet. Une visite sur site du staff de Nièvre Aménagement est prévue le 24 juin.

### **2011 / 115 FESTI SOUGY**

Le Maire rappelle au Conseil que la fête d'été de Festi'Sougy aura lieu le 9 juillet (arrêté à prendre pour limiter la circulation sur place).

Il est prévu un repas pour 300 personnes assises (240 avec le mobilier de l'ELF et 60 avec du mobilier emprunté). Par contre il n'y a que 240 couverts disponibles à l'ELF ; le Conseil donne son accord à l'achat de 60 couverts complets (assiettes, tasses, verres, etc...) pour compléter cette vaisselle.

### **2011 / 116 SOUGY ECOUTE**

La Commission Sougy Ecoute a identifié les points suivants :

- déplacer la bande blanche à la Pourette (TRACYL)
- élaguer les arbres qui gênent la visibilité à la Croix de Pierre (Mr MARTINET)
- élaguer les acacias de CMC pour restaurer la visibilité sur la départementale
- PAV : encore des problèmes dans l'attente du ramassage en porte à porte prévu à compter du 21/09 avec distribution des sacs le 08/09
- ramassage des débris d'élagage sur le chemin du Cloître (ce sera terminé fin mai)
- baisse de pression eau potable : problème réglé avec le SIAEPA (contrôle ouvertures vannes)
- cinémomètre : à réparer et protéger (TRACYL)
- ELODIE : voir terrain SCI le Bourg et chauffage par géothermie.

### **2011 / 117 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS**

Le Maire commente le budget du contrat de développement du Pays Nevers Sud Nivernais qui prévoit des sommes importantes pour certains programmes "lourds" : Magny-Cours (300 000 €), CADE de Decize (175 000 €), sentiers d Loire (Gour des Fontaines ? 50 000 €), véloroute (300 000 €), jeux d'eau à Decize (33 000 €) Port de la Jonction (120 000 €).

Le Maire signale aussi deux postes dont l'utilité lui paraît contestable :

- exposition Yann Arthus Bertrand à Decize sur le thème de la Forêt : 50 000 € sur un budget total de 120 000 € destinés pour partie à la Fondation privée « Good Planet » de l'exposant !
- Centre Fresneau à St Léger : 640 000 € (sur un budget total de 2 400 000 € !) pour l'hébergement en stage de jeunes sportifs ... qui viendront s'ajouter aux 740 000 € qu'à déjà coûté l'opération « rénovation du Toueur » !

Devant l'importance de ces chiffres, le Maire souhaite que la participation du Pays au projet « ELODIE » soit significative (100 000 € prévus au plan de financement).

### **2011 / 118 PARTENARIAT NIVERLAN**

Le Maire fait part des contacts pris avec le Conseil Général et Niverlan le 20 mai à l'occasion de l'inauguration de l'« ILAB » de Luzy, dédié au dialogue en matière de TIC avec les TPE et les PME, animé par NIVERLAN et l'association « Cyber massif ». NIVERLAN pourrait être intéressée pour un accord avec l'ENP de Sougy-sur-Loire pour y décentraliser son offre de services. Une visite à Sougy de l'ENP sera programmée avec NIVERLAN, le Conseil Général et le Pays pour explorer les modalités pratiques de ce partenariat.

### **2011 / 119 RESTRICTION D'EAU**

Le département est désormais complètement touché par la sécheresse, et donc les restrictions d'eau. La Commune est placée en état « d'alerte » ce qui signifie que le remplissage des

piscines et le lavage des voitures sont interdits, et que l'arrosage est limité à certaines heures dans la journée.

### 2011 / 120 SERVICE DE L'EAU

Le Service de l'Eau du Conseil Général confirme que le filtre de roseaux de la station de traitement fonctionne convenablement et que la qualité des effluents est satisfaisante (dysfonctionnement à revoir au niveau du déssableur). L'enregistrement des données journalières avec le PC permettra de mieux explorer le problème récurrent des apports d'eau claire en temps de pluie.

### 2011 / 121 QUESTIONS DIVERSES

- Bêtises et incivilités d'un groupe de jeunes : lettre envoyée par le Maire à 3 jeunes formant le noyau.
- Problèmes de voisinage : courriers envoyés à Mr CHARPENTIER et COUREAU (copies à faire à J BLASZCYK et C. JEANDAUX).
- Assainissement pluvial de Creux : travaux réalisés.
- Chauffage salle Récréative : en attente, mais espoir de réalisation pendant l'été...
- Réparations balançoire et panneau basket (lotissement du Bourg) : à relancer auprès des cantonniers.
- Cinémomètre : à reposer par TRACYL pendant les travaux de voirie. Voir aussi protections contre incivilités.
- Elagage : envoyer la facture aux 7 riverains (total 1 456 €).
- Voyage scolaire en Espagne : subvention aux 4 élèves à envoyer au Lycée.
- Panneaux SIGNANET complémentaires : ils sont presque tous posés.
- Bande blanche « stop » la Pourette : à déplacer par TRACYL.
- Alarme école : consultation à faire chez 2 fournisseurs.
- Fête Royal Rabat : elle a lieu le 17 juillet (barnums prêtés par la CCSN)
- Sable du manège de Maison Rouge : commande faite (prise en charge 50 % par la Commune).
- Stage Mr BARDIN au sein de l'équipe des cantonniers : il s'est déroulé de façon satisfaisante.
- Mur de Bernard GAUTHERON à Tinte : chantier terminé.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures cinquante.

Délibérations numérotées 2011 / 102 à 2011 / 121

Mr GAUTHERON François

Mr JEANDAUX Christophe

Mr DAIGNOT Bernard

Mlle BLASZCZYK Josiane

Mr DESMARD Olivier

Mme BOUAOUIT Geneviève

Mme ROUGET Nathalie

Mr MILLEROT Emmanuel